



Procédure d'admission du Centre de Ressources Territorial Le Beausset – Var Ouest



Les critères d'admission :

- Personnes âgées de plus de 60 ans
- En situation de perte d'autonomie (GIR 1 à 4) avec difficulté de maintien à domicile
- Résidant sur le territoire d'intervention du CRT

L'admission des bénéficiaires se déroulera ainsi :

- 1) Fiche d'orientation remplie et adressée au CRT par courrier à l'adresse suivante :
EHPAD Manon des sources
CRT Le Beausset – Var Ouest
Quartier la Fournigue
83330 Le Beausset

Ou par mail : crt.lebeausset@gmail.com

Dès la réception de la fiche une première évaluation est effectuée avec validation des critères d'éligibilité du dossier.

- 2) Information transmise au médecin traitant de la réception de la demande et de l'évaluation qui va être réalisée.
- 3) Visite à domicile organisée
- 4) Etude du dossier en commission pluridisciplinaire composée de l'IDEC du CRT, du médecin coordonnateur et autres professionnels en fonction de la situation.
- 5) Elaboration du plan d'accompagnement individualisé au domicile (PAID) sur le modèle du plan d'accompagnement réalisé sur l'EHPAD.
- 6) Signature du contrat d'accompagnement et du règlement de fonctionnement entre le bénéficiaire et le CRT.



Procédure d'admission du Centre de Ressources Territorial Le Beausset – Var Ouest



Les situations prioritaires :

- Absence ou épuisement de l'aidant
- Isolement de la personne
- Situations orientées par le DAC du territoire
- Retour d'hospitalisation
- Logement inadapté

La sortie du dispositif peut intervenir dans plusieurs cas :

- Le bénéficiaire est hospitalisé pour une durée supérieure à 3 mois
- Le bénéficiaire souhaite quitter le dispositif
- Le bénéficiaire est admis en hébergement permanent en EHPAD ou USLD
- Le bénéficiaire ne répond plus aux critères de prise en charge évalués par l'IDE coordinatrice du CRT avec avis du médecin si ces critères sont liés à son état de santé
- L'accompagnement renforcé ne présente plus de plus-value pour le bénéficiaire.